

Vision de l'ékistique au 21^è Siècle à la lumière de la Charte d'Athènes et d'Agenda 21: Enjeu du développement urbain durable

[Vision of ekistics in the 21st Century in the light of the Athens Charter and Agenda 21: Challenge of sustainable urban development]

Jean Rufin Munkuamo Gonzaleze

Université Pédagogique Nationale (UPN), Faculté des Sciences, Département de Géographie-Sciences de l'Environnement,
BP.8815 Kinshasa 1, RD Congo

Copyright © 2023 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the *Creative Commons Attribution License*, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

ABSTRACT: This study is part of the World Research Program for sustainable cities (ecological cities). Program coordinated by Massachusetts Institute of Technology (MIT) and World Resources Institute (Washington, DC).

Indeed, according to the International Development Research Center (2007), more than 60% of humanity will live in urban areas at the dawn of 2025. This concentration in urban areas is not without impact on the urban environment. It amplifies and aggravates the content and depth of the urban ecological crisis. Victims of this situation are, above all, the cities of developing countries, particularly characterized by the lack of urban planning.

Thus, faced with strong global urbanization, ekistics, a support for urban ecology, presents appropriate solutions so that we can manage to renovate environmental policies, in order to place third millennium cities in the orbit of sustainability. urban environmental.

KEYWORDS: Ekistics, urban ecology, ecosystem, sustainable city, urban environment.

RESUME: Cette étude, rentre dans le cadre de Programme de Recherche Mondiale des villes durables (villes écologiques). Programme coordonné par Massachusetts Institute of Technology (MIT) et World Ressources Institute (Washington, DC).

En effet, d'après le Centre de Recherche pour le Développement international (2007), plus de 60% de l'humanité vivront en milieu urbain à l'aube de l'année 2025. Cette concentration dans les milieux urbains n'est pas sans impact sur l'environnement urbain. Elle amplifie et aggrave la teneur et la profondeur de la crise écologique urbaine. Sont victimes de cette situation, surtout les villes des pays en développement, caractérisées particulièrement par le manque de la planification urbaine.

Ainsi, face à la forte urbanisation mondiale, l'ékistique, support de l'écologie urbaine présente des solutions appropriées pour que l'on parvienne à rénover les politiques environnementales, afin de placer les villes de troisième millénaire sur l'orbite de la durabilité environnementale urbaine.

MOTS-CLEFS: Ekistique, écologie urbaine, écosystème, ville durable, environnement urbain.

1 INTRODUCTION

La ville est un milieu humain très complexe; « elle est aussi anti-nature », mais doit, aujourd'hui, être aménagée selon une démarche volontaire, pour maîtriser et organiser le développement humain, afin de créer les conditions optimales à la vie et aux activités humaines. Elle est appelée à tenir compte de quatre fonctions: habiter, travailler, circuler et se récréer décemment, facteurs qui déterminent la vie heureuse (Rio, 1992). Ainsi, ses initiateurs, concepteurs, créateurs et plus tard

bénéficiaires, doivent tenir compte de l'impératif écologique dont parle Nicolas Hulot (2007), faire preuve de lucidité en vue de rapprocher la ville de l'environnement, tout en intériorisant les mécanismes pour le développement propre. En d'autres termes, la ville doit représenter la globalité de réalités (écologique, économique, sociale, politique, culturelle, etc.) qui doivent se produire en l'homme.

C'est pourquoi, les scientifiques essaient d'appréhender cette réalité complexe par l'approche de la ville comme un « écosystème URBS » ou « écosystème anthropogène » synonyme de « refondation du monde », différent du rural ou de « l'espace premier » (Berque, 2011). Cette approche est appelée à recourir à plusieurs disciplines complémentaires qui servent de support à l'étude d'une ville, à savoir: ékistique, écologie urbaine, sociologie urbaine, éco-architecture, éco-urbaniste, droit de l'environnement urbain, droit à la ville, culture à la citoyenneté de vie urbaine, etc.

En ce qui concerne l'ékistique, elle est une discipline de l'approche de l'écosystème ville « URBS » qui se force de servir de support à la conception, élaboration, gestion, voir au bon fonctionnement de ce type d'écosystème et de définir les normes et principes fondamentaux en rapport avec l'homme urbain « *homo urbanus* ».

Hormis les quatre fonctions soulignés ci-dessus: habiter, travailler, circuler et se recréer décentement (Rio, 1992), l'ékistique, comme discipline scientifique spécifique de création et gestion urbaine est née aussi de la nécessité de la satisfaction adéquate d'autres besoins soutenant le bien-être humain en milieu urbain, entre autres: biologique, physiologique, économique, social, organisationnel, esthétique, spirituel, sécuritaire, etc. Tous ces besoins, satisfaits de manière maximale, sont des sources d'équilibre entre l'homme et son environnement créé. Dans cette perspective, les démarches statistiques servent de supports pour l'ékistique, en vue d'évaluer quantitativement et qualitativement des besoins essentiels humains à satisfaire pour le bien-être des citoyens. Elles permettent de faire de l'ékistique un outil de politique d'urbanisme.

Dans cet enjeu, l'ékistique essaie de mettre en place les normes et principes de l'écosystème pour l'économie de ressources. Ces normes doivent être respectueuses des conditions de la nature. Celles-ci sont responsables de forces naturelles (contre les forces humaines). Le destin existentiel de l'environnement en dépend. Les établissements, le tissu, le métabolisme, la croissance et le développement urbains doivent être sous la pesanteur de l'ékistique. C'est pourquoi, la praxis de normes de l'ékistique est un devoir. Elle conduit le destin d'une ville soit en un mauvais sort (vulnérabilités environnementales urbaines: Munkuamo, 2016), soit à un bon sort (durabilité urbaine: sommet de Rio, 1992, Habitat II, 1996).

Contrairement aux « cloaques de premières villes » (Lambin, 2009); l'objet de l'ékistique se focalise sur la qualité des établissements humains. Contrairement aux milieux ruraux qui se caractérisent par des établissements humains de type homogène ou monotone et bâtis sur les normes moins rigoureuses, les établissements humains de milieux urbains sont de type hétérogène, dynamique dans le temps et l'espace. Ils sont soumis aux respects des normes et principes pour une existence durable, c'est-à-dire des lieux sains. D'où, l'importance de Schémas Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU) et du respect du Plan d'Occupation du Sol (POS), dans les processus de la création d'une ville. En d'autres termes, la ville par rapport au village, doit être voulue, souhaitée, planifiée, éco gérée pour le bien-être des citoyens.

Comme le recommande Martin (2015) dans son ouvrage: « Rapprocher la ville et l'environnement » le premier principe inédit de l'ékistique est « le respect de la nature et son fonctionnement ». Respecter le système naturel, c'est se prémunir de forces centrifuges contre la nature qui sont générées par tout le système artificiel de l'environnement humain. Ceci revient à dire que l'intégration de la nature dans les villes de troisième millénaire est une règle qui fonde le plus grand secret de l'ékistique recommandant l'harmonisation du naturel et de l'artificiel en ville. Cette règle doit, aujourd'hui, être au cœur de l'écologie urbaine, une discipline auxiliaire de l'ékistique.

L'ékistique présente des solutions appropriées pour que l'on parvienne à rénover les politiques environnementales, afin de placer les villes de troisième millénaire sur l'orbite de la durabilité environnementale urbaine. Comme l'avait dit E. Lambin (2009), il nous faut de villes qui s'urbanisent; il ne faut pas de ville anti-nature ou les « villes cimetières » qui se « villagisent ».

2 APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

En tant que science, l'ékistique est une science appliquée. Elle est appliquée au produit de l'urbanisme dénommé « ville », afin de préserver durablement son meilleur fonctionnement et son habitabilité. Les réalités dans les milieux urbains étant complexes: environnement naturel (espace physique, sol, cours d'eau, air, biodiversité), environnement humain (habitat), environnement social (genre de vie sociale, emploi), environnement institutionnel (fonctionnement institutionnel, système de gouvernance), etc. D'où, en rapport avec cette complexité, l'ékistique, comme une branche scientifique, nécessite une approche systémique pour la compréhension de la structure, du fonctionnement, de la dynamique et/ou de l'évolution de l'écosystème « URBS », dans l'espace et dans le temps pour assurer le plein épanouissement et le bien-être humain des citoyens.

L'approche systémique nous conduit à saisir le monde urbain comme un tout global dans sa structuration et son fonctionnement. La saisie de la totalité d'éléments de cet écosystème et de la manière dont ils sont organisés permet d'apprécier l'équilibre urbain, une notion fondamentale du fonctionnement urbain durable (E. Lambin, 2009).

3 VISION DE L'ÉKISTIQUE AU 21^E SIÈCLE À LA LUMIÈRE DE LA CHARTE D'ATHÈNES ET D'AGENDA 21

L'Ékistique ne fonde pas sa vision au hasard. Du moins, du point de vue de son idéal du bien-être urbain durable, il y a au moins deux Sommets fondateurs de la vision de l'Ékistique pour ce 21^e siècle, notamment: le Sommet d'Athènes (1993) et le Sommet de Rio (1992). Ces deux Sommets sont producteurs de deux textes d'une importance capitale pour la vision de l'Ékistique. Il s'agit de: la Charte d'Athènes (1933) et d'Agenda 21. La Charte d'Athènes a une vision sur l'urbanisme du 21^e siècle et l'Agenda 21 est une vision d'Action-Programme sur la soutenabilité (durabilité) des écosystèmes et des établissements urbains. Les lignes qui suivent font une analyse de ces deux textes afin d'avoir un regard croisé sur la vision globale de l'Ékistique du 21^e siècle.

3.1 CHARTE D'ATHÈNES

La charte d'Athènes est le texte fondateur de l'urbanisme du 21^e siècle. Elle est issue de l'effort de plusieurs urbanistes de renom, à l'instar du Franco-suisse LE Corbusier et du grec Doxiadis, lors du congrès international d'Athènes, pour le renouveau de l'urbanisme après la première guerre mondiale. L'idéal de ce congrès était de sortir la conception et le développement d'une ville d'une approche purement artistique, esthétique pour se tourner vers une autre approche fonctionnelle et fonctionnaliste (Binzangi, 2019). Plusieurs raisons sont à l'origine de cette nouvelle approche, à savoir: l'appréhension de la ville comme une totalité fonctionnelle (système urbain ou écosystème URBS), les métamorphoses environnementales urbaines, les révolutions industrielle et démographique (explosion de la démographie urbaine), les préoccupations écologiques de la protection de l'environnement urbain, l'accès aux services urbains de base et les conditions humaines de la vie pour la durabilité urbaine, etc.

Tout cela était mu par les tendances futures de nos villes au niveau planétaire. C'est pourquoi, la Charte d'Athènes est un nouveau projet de développement urbain durable. En effet, elle met à la disposition des décideurs, des professionnels, des universitaires, des ONG et des amateurs, un ensemble de principes urbanistiques donnant lieu à un autre type de savoir, savoir-faire et savoir-être, renfermés tous dans un corpus de nouvelles connaissances sur la création d'une ville, dénommé «Ékistique». Les axes majeurs de la Charte gardent toute leur actualité, mais certains aspects ont été revisités et mis à profit par d'autres sommets qui ont tout simplement permis de consolider quelques acquis du Congrès d'Athènes. Ici, nous pensons notamment à: Rio, 1992 HABITAT 1, HABITAT 2.

3.1.1 VISÉES DE LA CHARTE D'ATHÈNES

La Charte d'Athènes est constituée de principes de l'urbanisme moderne conçus par le Sommet d'Athènes. Le Corbusier (1887-1965), urbaniste et peintre d'origine suisse est l'initiateur de Congrès Internationaux d'Architecture Moderne (CIAM, en sigle). A ce qui concerne les fonctions d'une ville, la Charte accorde la primeur à deux fonctions: habiter et travailler. Ce sont ces dernières qui engendrent la troisième (circuler). Car, la bipartition de la ville en zones d'habitation et celles de travail de haute densité nécessite que l'on assure les liaisons entre habitation-travail en créant, en retour, des systèmes efficaces de transport de masse.

La deuxième Charte d'Athènes est le résultat du quatrième congrès international d'architecture moderne (CIAM), tenu lors d'un voyage maritime entre Marseille et Athènes, en 1933, sous l'égide de LE Corbusier. Ce Congrès avait pour thème: « la ville fonctionnelle » (en opposition à la ville artistique de la renaissance dominée par les œuvres d'art burlesques). Car, l'utilité d'une ville est dans les fonctions qu'elle assume comme un « corps social », pour la vitalité des citoyens. D'où, les urbanistes et architectes ont eu à débattre de l'extension rationnelle des quartiers modernes.

Le corps de cette deuxième version de la Charte comptait 95 points, tous orientés vers la planification et la construction des villes. Les aspects qui sont abordés concernent surtout les aspects tels que: tours d'habitation, séparation des zones résidentielles, voies de transport, préservation des quartiers historiques et autres bâtiments préexistants. La Charte entrevoit la nécessité de créer des zones indépendantes pour les quatre « fonctions »: la vie, le travail, les loisirs et les infrastructures de transport. C'est cette vision du Sommet qui est à la base d'un texte présenté ultérieurement par LE CORBUSIER intitulé: « la ville fonctionnelle » (1941).

Ainsi, après la seconde guerre mondiale, le concert d'urbanistes tente de rendre opérationnel ce nouveau paradigme de l'urbanisme postmoderne: ville fonctionnelle. Il fallait incorporer cette approche fonctionnaliste dans la construction des villes pour répondre aux défis sociaux urbains. C'était pour impulser le développement économique et social dans les villes mises à feu et à sang lors de la seconde guerre mondiale. A titre d'exemple, la ville de Brasilia au Brésil, une œuvre conceptrice de LE CORBUSIER, figure dans cette perspective du changement de paradigme dans le développement des espaces urbains. En effet, son maître concepteur avait bien voulu faire d'elle le « prototype d'une ville » reposant son organisation globale sur les principes de base de la Charte.

La Charte d'Athènes s'est cristallisée sur les quatre fonctions urbaines: habitation, travail, circulation et loisirs. A ces fonctions, elle y joint également l'aspect de la sauvegarde du patrimoine historique des villes. Dans tout cela, ce qui est sous-jacent à la Charte, c'est l'habitabilité de la ville, sa viabilité, l'harmonie et le respect des ordres écologiques et culturels, deux valeurs qui concourent à la création de patrimoines historiques naturel et culturel. Caire, Athènes, Rome, Jérusalem... sont des villes qui ont conservé, dans le temps, les patrimoines culturels de certains peuples pour le besoin des générations futures (Munkuamo, 2018).

Pour ne pas rester figées, les idées de la Charte sont toujours renouvelées ou enrichies par diverses recommandations émanant d'autres sommets: Habitat II à Istanbul en Turquie (1996), Habitat III à Quito à l'Equateur (2016), etc

3.1.2 PRINCIPES ET CONDITIONS DU DÉVELOPPEMENT DE CADRE URBAIN DU FUTUR

Si l'on tient au développement d'une ville pour le futur, il est important de veiller sur un grand « principe » de la Charte d'Athènes: « les villes cohérentes ». La cohérence est un concept-clé de la Charte qui doit s'appliquer à tous les niveaux d'organisation et à tous les points de l'espace. C'est un principe fédérateur qui exprime les relations et la bonne intégration entre les éléments du bâti et les différentes fonctions; il intègre des liaisons entre infrastructures et réseaux d'information et de communication. C'est dans cette optique que les urbanistes doivent aujourd'hui travailler (Mpuru, 2014).

Au niveau social, la cohérence (sociale) vise le respect des personnes en tant qu'individus mais aussi en tant que membres de groupes formant la société. Cette cohérence permet d'atteindre un équilibre et d'assurer le bien-être de chacun et de tous au sein du système social. Les échanges entre les différents groupes sociaux doivent être rendus possibles et les disparités économiques prises en compte. Un équilibre devra être trouvé entre l'identité culturelle d'une ville et les identités des groupes qui y résident ou y travaillent. La politique du logement devra prendre en compte la flexibilité, résultat de l'évolution rapide des besoins et des moyens des résidents. C'est pourquoi, en vertu de la cohérence, il faudrait que l'accès au logement, aux équipements sociaux soit financièrement accessible à tous.

Sur le plan économique, la cohérence (économique) défend l'idée selon laquelle la croissance économique et la croissance urbaine sont intrinsèquement liées entre elles (Brawn, 2008). C'est cette interdépendance qui soutient la durabilité économique urbaine. Pour cela, il faudrait que les activités économiques de nature diverse soient à la portée de tous. De même, les fondements économiques et les revenus minimum de base doivent être garantis par rapport au travail fourni, pour répondre aux besoins des citoyens. L'interdépendance requiert de maîtriser le marché, les transactions, commerces, pour des équilibres financiers au niveau de la micro et de la macroéconomie. En effet, les villes du futur ont besoin de nouvelles et grandes perspectives d'emploi, de revenus meilleurs...Sans cela, il y aura des risques de déclin d'activités économiques, des résurgences de la pauvreté urbaine de masse, de l'insécurité alimentaire, etc. Tout cela constitue des signes accusateurs d'incohérence économique qui figure à la base du nouveau phénomène d'émigration vers des villes du Nord, eldorado des migrants.

3.2 AGENDA 21

Après la Charte d'Athènes issue du Congrès International d'Architecture Moderne (CIAM, 1933), le Programme d'urbanisme du 21^{ème} siècle s'est constitué autour d'Agenda 21. Ce dernier s'est aussi investi dans une autre vision des villes durables. Et l'intérêt que Rio (1992) a porté sur les villes durables. Il résulte du fort dynamisme qu'a connu l'urbanisation à la fin du 20^{ème} siècle. En effet, pour ce Sommet, les villes sont à la fois « les moteurs et les enjeux de développement durable ».

Pour cela, il n'y a pas d'alternative car, incontestablement, la majorité d'humains contemporains et du futur vivent ou vivront en ville. C'est pourquoi, l'écistique a la mission de révéler cette situation en vue de mettre des garde-fous pour assurer la durabilité de la ville pour une meilleure qualité de la vie urbaine. Biau (2002) avait dit ceci à la veille du Sommet de Johannesburg (2002): « Le 21^{ème} siècle est le siècle des villes pour le meilleur et pour le pire ». Et justement cela, à cause de la pauvreté grandissante dans les zones urbaines.

Effectivement, Agenda 21 prescrit certaines exigences écologiques applicables aux villes et leurs agglomérations humaines en vue de permettre leur durabilité. Ici, nous devons signaler que, contrairement aux approches du Congrès d'Athènes qui étaient d'ordre technique, Rio I et l'Agenda 21 prennent plus en compte « les demandes sociales » (Antoine, 2002). Les deux autres pôles de développement s'intègrent à cette préoccupation afin d'assurer la promotion d'un modèle viable d'établissements humains.

3.2.1 PROMOTION D'UN MODÈLE VIABLE D'ÉTABLISSEMENTS HUMAINS - POINTS DE FOCALISATION DE RIO I ET D'AGENDA 21:

Le chapitre 7 de l'Agenda 21 traite explicitement de cette matière. Elle concerne davantage les villes du Sud qui sont confrontées aux multiples défis de l'écologie, dont notamment: la détérioration du cadre de vie des citoyens, la pénurie générale des ressources, etc. Bien sûr, tout cela à cause des faibles investissements et dépenses publics pour le logement, les équipements collectifs, la sécurité sociale et la protection sociale. Pour Agenda 21, tous ces problèmes ont des incidences sur le développement urbain. C'est pourquoi, Rio voudrait que ces défis soient abordés de façon intégrée, tout en accordant la priorité aux besoins des pauvres des zones urbaines.

3.2.2 SECTEURS PRIORITAIRES DU PROGRAMME D'AGENDA 21

Le Programme de développement urbain durable pour le 21^{ème} siècle comporte les exigences ci-après: l'amélioration des conditions de vie des quartiers défavorisés, la recherche de la qualité environnementale des bâtiments pour des logements urbains décentes, la planification foncière urbaine, la valorisation des territoires urbains, la lutte contre les pollutions et nuisances urbaines, l'efficacité énergétique (mesures d'économie d'énergie et d'utilisation des formes d'énergies écologiquement viables), l'amélioration du cadre de vie, la gestion optimale des espaces verts et l'accroissement de biodiversité, l'usage des technologies propres en milieux urbains, bons choix de techniques de construction des agglomérations urbaines, l'écodéveloppement urbain pour un développement urbain endogène, création d'emploi la réduction des risques sociaux et de dégradation environnementale, etc. (Agenda 21, 1992).

Les visées de ces objectifs permettent effectivement de rendre les établissements humains urbains et leur environnement durables. De ce fait, l'Agenda 21 a ouvert des nouvelles perspectives pour l'écologie.

Ainsi, face à la forte urbanisation mondiale, l'écologie, support de l'écologie urbaine présente des solutions appropriées pour que l'on parvienne à rénover les politiques environnementales, afin de placer les villes de troisième millénaire sur l'orbite de la durabilité environnementale urbaine.

4 ENJEU DU DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE

La ville, décrite sous forme d'aires plus au moins naturelles par l'école de Chicago est désormais considérée comme un lieu sûr et peut dégager des flux et d'énergies avec des impacts directs et indirects complexes vis-à-vis de la biodiversité et de la biosphère ou du climat. Il y règne des relations particulières entre citoyens et la communauté urbaine qui sont à la fois un modèle spatial et un « ordre moral ».

Si les experts ont déjà forgé les expressions villes écologiques, villes durables et villes vertes, les enjeux du développement durable urbain doivent intégrer, outre l'écologie scientifique, écologie politique, écologie citoyenne, certaines expressions novatrices qui caractérisent particulièrement le 21^e siècle. Il s'agit entre autres de: une espèce qui s'urbanise, un espace qui assure (droit à la sécurité, droit à la vie, droit à la liberté, droit à l'habillement, droit à la participation, droit à l'épargne, etc.), un réceptacle des déchets, etc.

Une ville durable, c'est une ville dont l'environnement est durable, l'économie forte, avec un sens social et culturel communautaire; les villes durables améliorent le bien-être des organisations actuelles et futures des citoyens. Elle doit être caractérisée par une écoéconomie (Binzangi, 2018).

Une ville durable, c'est une ville qui prend en compte l'écologie, mais aussi le social, l'économie et la démocratie. L'individu doit trouver sa place dans la société, dans le respect de ses choix marchands, consommateurs et productifs. Une ville durable est un modèle de vie soutenable pour ses habitants et ce, à tous les niveaux: habitat, diverses sources de pollution, économie, transport, énergie, redistribution et pouvoir de décision locale. Tout ceci doit fonctionner en interaction, d'où l'importance de l'approche systémique.

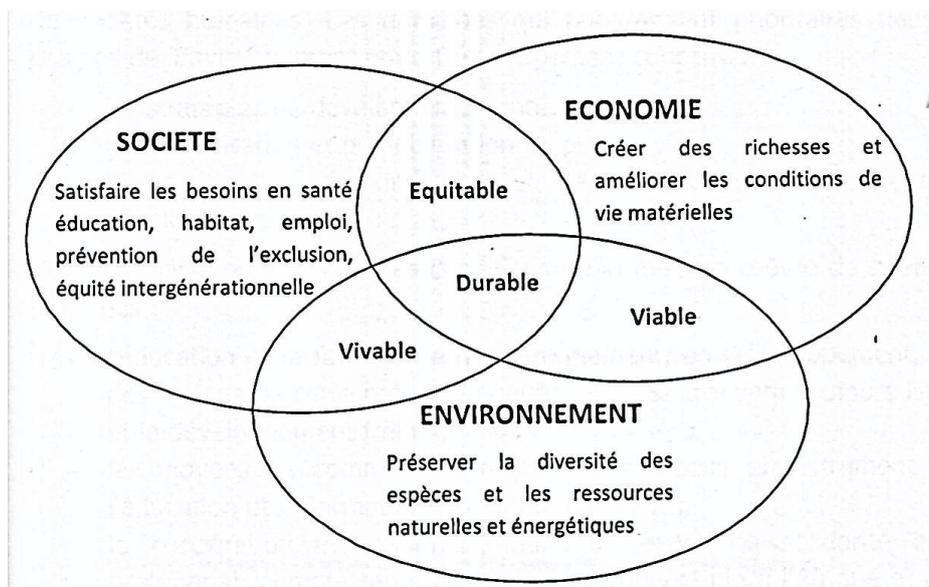


Fig. 1. Schéma classique du développement durable

Source: Binzangi, 2018

5 LES CONTRAINTES ET LES DÉFIS DE L'ÉKISTIQUE AU 21^{ÈME} SIÈCLE

Aujourd'hui, l'ékistique est confrontée à plusieurs situations prévisibles ou imprévisibles qui lui compliquent la tâche, dans sa mission de réalisation de villes durables. Parmi les situations ou problèmes qui mettent l'ékistique en difficulté et dans la posture épistémologique de limitation de l'efficacité de ses approches technico-scientifiques, il y a notamment :

LA RÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

Après la deuxième guerre mondiale, la population mondiale a connu une croissance démographique spectaculaire. En effet, de plus ou moins 3 milliards d'habitants que comptait le monde en 1960, les estimations actuelles de l'effectif mondial font état d'environ 7 milliards d'individus sur la planète. Le PNUÉ (2018) prévoit une croissance moyenne de 3,5% par an au cours de quinze prochaines années.

Dans cette proportion, la dynamique de la croissance urbaine africaine est remarquable (Monyo, 1998). Avec ces croissances urbaines rapides, Habitat II (1992) a attiré l'attention sur un nouveau rapport établi de plus en plus entre le niveau d'urbanisation élevé, le taux de croissance en évolution rapide de l'extension du niveau de pauvreté urbaine. Cette corrélation vicieuse montre que le développement urbain écologique, -économique et sociale est une contrainte en Afrique.

En effet, l'urbanisation africaine se fait dans les contraintes et ces dernières ne permettent pas à la population de se réaliser pleinement dans son existence écologique, économique, sociale, culturelle, politique, etc. L'espace vital urbain, l'habitat et les conditions de logement, l'état sanitaire, l'emploi, la satisfaction des besoins alimentaires des populations urbaines, les ressources en eau, le système d'assainissement collectif et individuel, la gestion des déchets, la voirie, le transport urbain la gestion des patrimoines citadins, l'environnement industriel, les nuisances urbaines... sont critiques dans leur état. Toutes ces crises environnementales sont persistantes et connaissent, d'une ville à une autre, un effet multiplicateur, à cause de la pauvreté et de la précarité urbaine.

LE PROGRÈS TECHNIQUE ET LA RÉVOLUTION INDUSTRIELLE

Il y a de plus en plus une croissance industrielle en vue de l'élévation du niveau de vie des populations urbaines. Elle survient spontanément à cause de la révolution démographique et permet de faire face aux pénuries (alimentaire, d'équipements et infrastructures urbains). Ainsi, l'on ne peut pas freiner ou arrêter le progrès technique et son corollaire la révolution industrielle. Malheureusement, elles épuisent les ressources en accroissant la « rareté ». L'on doit savoir que le progrès

technologique urbain est à la base de l'« artificialité » de certains sites urbains et de l'augmentation de la production du volume de déchets, sources de pollutions urbaines multiformes.

LES NOUVELLES TENDANCES DU TRANSPORT URBAIN

Les villes concentrent de plus en plus les moyens de transport pour la satisfaction de la mobilité des populations urbaines. Les facteurs qui accroissent le nombre de véhicules sont de plusieurs ordres, à savoir: la croissance des populations urbaines, l'augmentation du nombre de transports privés, l'amélioration des revenus des ménages, etc. Il y a une croissance continue du nombre de parcs automobiles privés dans toutes les villes. Cela fait des industries de fabrication d'automobiles l'une des plus prospères au monde. L'on doit signaler que les inadéquations des nouvelles tendances du transport urbain avec l'écologie urbaine amplifient la pollution atmosphérique et augmentent la concentration atmosphérique de gaz à effet de serre, mis en cause dans le phénomène de réchauffement planétaire.

D'où, le problème du nombre croissant d'utilisation de moyens et parcs automobiles en milieux urbains constituent des « risques naturels » de l'écologie urbaine.

LES DISPARITÉS SOCIALES

Les disparités sociales sont un phénomène qui contraste avec l'écologie urbaine. En effet, les différentiels sociaux favorisent les inégalités, les hostilités, la pauvreté et les précarités urbaines. De ce point de vue, les disparités sociales créent une contre-urbanisation: taudification, bidonvilisation, ghettoïsation, etc. Les disparités sociales font donc perdre à la ville son esthétique, sa naturalité, ses dimensions patrimoniales... Tous ces éléments précités, sont à la base de l'inconfort et des conditions de vie vulnérables exposant les citoyens aux risques de: destruction des infrastructures existantes, exposition à diverses maladies, aggravation de la pauvreté urbaine, émigration, etc. Ils font embrayer les villes sur la voie de mal-développement durable.

S'il faut penser à un développement durable des villes, il faudrait que les différents niveaux d'organisation sociale (Etat, municipalités, structures d'organisation non gouvernementale ou ONG, ménages, citoyens...) assument leurs responsabilités éthiques respectives, pour améliorer la gouvernance environnementale urbaine durable, à tous les niveaux sociaux urbains. L'on doit, à tous les niveaux, recourir à la méritocratie.

6 CONCLUSION

Aujourd'hui, l'urbanisation est devenue un fait dominant de notre Planète. A ce sujet, l'on fait déjà remarquer que plus de 50% de la population mondiale vit actuellement dans des milieux urbains. Et d'ici 2050, c'est plus de 3 milliards de personnes supplémentaires qui pourront vivre dans les zones urbaines (Centre de Recherches pour le Développement International, 2017). Soit au moins plus de 60% d'habitants de l'humanité qui seront des « citoyens »

En effet, le dynamisme de taux d'urbanisation n'est pas sans impact sur l'environnement urbain. Il amplifie et aggrave la teneur et la profondeur de la crise écologique urbaine. Sont victimes de cette situation, surtout les villes des pays en développement, caractérisées particulièrement par le manque de la planification urbaine (Munkuamo, 2016).

Il s'agit d'un défi qui fait appel à l'ékistique support de l'écologie urbaine. L'on doit de nos jours maîtriser l'ékistique, ses principes et ses branches connexes, pour assurer la durabilité des villes actuelles et futures de notre Planète. A ce sujet, l'on doit reconnaître que la pertinence de l'ékistique résulte du fait qu'elle associe à la construction des villes des préoccupations environnementales. L'ékistique ouvre de nouvelles perspectives dans la conception et le développement des villes durables, d'essence fondamentalement écologique.

Face à la forte urbanisation mondiale, l'ékistique présente des solutions appropriées pour que l'on parvienne à rénover les politiques environnementales, afin de placer les villes de troisième millénaire sur l'orbite de la durabilité environnementale urbaine. Comme l'avait dit E. Lambim (2009), il nous faut de villes qui s'urbanisent; il ne faut pas de ville anti-nature ou les « villes cimetières » qui se « villagisent ».

REFERENCES

- [1] Action 21 (1989), Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), Nations Unies.
- [2] Aurélie J. (2016), Les relations Homme – Nature dans la transition agroécologique, éd. l'Harmattan, Paris.
- [3] Bairoch, P. (1977), Tailles de villes, conditions de vie et développement, éd. de l'Ecole des hautes études en sociales, Paris.
- [4] Beauchamp, A. (1993), Introduction à l'éthique de l'Environnement, éd. Nathan, Paris.
- [5] Brechignoc, C. de Broglie, G. et Delmas-Marty, M. (2015), L'environnement et ses métamorphoses, Hermon, Paris.
- [6] Brown, (2003), Eco-économie: une autre croissance est possible, écologique et durable, éd. Du Seuil, Paris.
- [7] Dorier, E. (2006), Ville et Environnement, éd. Sedes, Paris.
- [8] Ela, J.M. (1989), La ville en Afrique noire, éd. Kartala, Paris.
- [9] François (2015), Laudato Si, La sauvegarde de la maison commune, éd. Médiaspaul, Kinshasa.
- [10] Gapyisi, E. (1989), Le défi urbain en Afrique, éd. l'Harmattan, Paris.
- [11] Granet, P. (1974), Changer la ville, éd. Bernard Grasset, Paris.
- [12] Herbert, H. (1993), Urbanisme, le guide du citoyen, éd. Nouvel Horizon, Chicago.
- [13] Hubert, F. (2006), Villes du Nord, Villes du Sud, Géographie urbaine, acteurs et enjeux, éd. l'Harmattan, Paris.
- [14] Lambin, E. (2009), Une écologie du bonheur, éd. Le Pommier, Paris.
- [15] Lelo, F. (1989), Urbanisme et Aménagement en Afrique noire, éd. Sèdes, Paris.
- [16] Monet, R. (2004), Environnement, l'hypothèque démographique, éd. l'Harmattan, Paris.
- [17] Munkuamo, G. (2020), Contraintes et défis de l'écologie urbaine en République Démocratique du Congo, in International journal of innovation and Applied Studies, ISSN 2028- 9324 Vol. 30 Novembre, 1 juillet, Maroc, pp 35-34.
- [18] Rey, E (2011), Quartiers durables, OFCL, Berne.
- [19] Yankel (2007), Sociologie des villes, éd. Du Seuil, Paris.